

Nous reviendrons plus tard sur le sort de cette famille si éprouvée et sur les angoisses de l'épouse, un moment accusée de complicité dans le meurtre de son mari.

Pour l'instant, nous nous bornerons à suivre les péripéties de ce drame en suivant l'ordre dans lequel elles se sont déroulées.

Lorsque le cadavre fut entré dans la maison, le premier soin du docteur fut de laver le visage de la victime, qui était recouvert d'une couche de sang figé et de caillots épais. Lorsque la tête fut enfin débarrassée de l'horrible liquide solidifié, le docteur constata à la base du crâne une épouvantable fracture. Le coup avait été si violent que les os étaient broyés. De plus, la victime avait la mâchoire inférieure fracturée au milieu.

Plus de doute. Ce n'était point par suite d'un accident que Johnny Laplante avait perdu la vie; il était évidemment victime d'un crime.

En attendant que la justice fût saisie de l'affaire, le docteur crut de son devoir de rechercher immédiatement si quelque indice à découvrir sur le mort ne permettrait pas de trouver le coupable. Il fouilla donc, en présence de témoins, les poches de la victime. On retrouva son portefeuille contenant un dollar et quelques centins, ainsi que sa montre et sa chaîne en argent.

Ce fut tout, et ce tout fut insuffisant pour baser la moindre opinion au sujet du meurtrier.

Lorsque ces douloureuses formalités furent accomplies, le docteur Berthiaume jeta un drap sur le cadavre, en confia la garde à son frère Désiré, et alla prévenir par téléphone le coroner Blanchard.

Nous ne suivrons pas l'enquête préliminaire dans tous ses détails. Disons seulement que l'on s'attacha à la recherche du ou des criminels avec une patience et une persévérance dignes d'éloges. Pendant une quinzaine de jours les soupçons ne purent se fixer sur personne; mais au bout de ce temps quelques citoyens furent suspectés, et les journaux de l'époque laissaient pressentir que des arrestations imminentes allaient avoir lieu. Il n'en a rien été, et le coupable est enfin tombé au pouvoir de la justice sans que celle-ci ait été obligée de faire sentir la rigueur de son bras à un innocent.

A propos de l'enquête ouverte par le coroner Blanchard au sujet du meurtre de Johnny Laplante, ouvrons une parenthèse et constatons avec plaisir que toutes les audiences de cette enquête ont été tenues à huis-clos. C'est là une excellente mesure, un grand progrès, une conquête sur la routine, et il serait désirable de voir tous les coroners suivre cette voie.

En effet, la publicité des enquêtes de cette nature offre de graves inconvénients, dont le moindre est d'entraver l'action de la justice. Dès qu'un crime est commis, il appartient au coroner de relever tous les indices de nature à éclairer l'affaire. A ce moment on recherche le coupable. Si toutes les découvertes du coroner sont livrées au public, l'assassin en fait son profit et peut, lorsque le co-